28 MARS 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISION FINALE

BOD/NO/2024/03-04 – ALLOCATION D'UN FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ET D'UN FINANCEMENT AU TITRE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES EN FAVEUR DE L'ÉTHIOPIE

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système et du financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2024/03 DOC 03 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5 ;
2. Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système et d'un financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du programme de transformation du système éducatif (STEP) pour les filles et du programme d'apprentissage, comme indiqué dans la requête résumée au tableau 1, sous réserve de :
 a) La disponibilité des fonds.
 b) La décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires pour les financements au titre de la mise en œuvre des programmes sous forme de versements annuels.
 c) La satisfaction des critères d'octroi d'une allocation complémentaire de 43 036 000 dollars au titre du financement pour la transformation du système.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont exprimés en dollars		
a.	Allocation pour la transformation du système	107 590 000 [1]
b.	Allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles	25 000 000
c.	Allocation sollicitée (100 %)	132 590 000
d.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	132 590 000
e.	Allocation au titre d'un financement pour la transformation du système subordonnée au	43 036 000

[1] L'allocation totale du financement pour la transformation du système en faveur de l'Éthiopie s'élève à 117,59 millions de dollars, dont 10 millions de dollars obtenus sous forme de financement accéléré.

	respect des critères d'octroi pertinents – 40 % du montant total du financement	
f.	Financement basé sur les résultats[2]	Non
g.	Agent partenaire	UNICEF
h.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	7 % - 9 281 300
i.	Période	4 ans
j.	Date de démarrage prévue	1er juillet 2024
k.	Date de clôture	1er juillet 2028
l.	Source du financement	Fonds du GPE

[2] Explication fournie dans le formulaire de requête conformément au modèle opérationnel pour le financement pour la transformation du système et l'Accélérateur de l'éducation des filles.